



UNHCR

United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés



NOTE D'INFORMATION

Modalités d'organisation des Consultations annuelles avec les ONG 28 - 30 JUIN 2011

1. LIEU DE LA REUNION

Les **Consultations annuelles avec les ONG** auront lieu du **28 au 30 juin 2011**. La réunion se tiendra au **Centre International de Conférences Genève (CICG)**.

Toute la documentation relative à la réunion sera postée sur le site internet du HCR au **www.unhcr.org/ngo-consultations/**, y compris une carte de Genève et une carte d'accès pour le CICG. Le lien sera disponible **à partir du 15 mars 2011**. Le site sera mis à jour régulièrement avec la documentation supplémentaire relative aux consultations. Vous pouvez trouver plus d'informations sur le CICG en consultant leur site au www.cicg.ch.

Un dossier complet comprenant les documents relatifs aux Consultations annuelles avec les ONG vous sera remis **en même temps que votre badge** à votre arrivée au CICG le mardi 28 juin.

2. CRITERES DE PARTICIPATION

Les ONG souhaitant assister à la réunion **doivent remplir l'un des critères énumérés ci-dessous** :

- Statut consultatif auprès de l'**ECOSOC** (veuillez consulter le site des Nations Unies : www.unog.ch pour de plus amples informations sur ECOSOC)
- **Membre du CIAB** (Conseil international des agences bénévoles) – veuillez vous référer au www.icva.ch
- **Partenaire d'exécution** du HCR en 2010/2011
- **Partenaire opérationnel** du HCR avec un intérêt dans la solution des problèmes de réfugiés et autres personnes relevant de la compétence du HCR (**si vous vous enregistrez comme Partenaire opérationnel, une recommandation écrite doit vous être fournie par la Délégation du HCR concernée et doit être envoyée à l'Unité Interinstitutions, interagency@unhcr.org - vous ne serez officiellement enregistré qu'après réception de cette recommandation par l'Unité interinstitutions**).

3. ENREGISTREMENT

Les ONG qui souhaitent participer à cette réunion doivent **remplir et retourner le formulaire d'enregistrement (un formulaire par participant)**.

A partir du 15 mars 2011, l'enregistrement en-ligne doit être fait à travers le site internet **www.unhcr.org/ngo-consultations/**. Pour ouvrir le formulaire d'enregistrement, il vous sera demandé un accès ID et un mot de passe : « **User name** : ngos et **Password** : consult ». **Veuillez vous assurer d'imprimer le formulaire d'enregistrement après vous être inscrit en-ligne.**

Le formulaire d'enregistrement comporte deux parties. La **première partie** du formulaire concerne les informations habituelles sur le participant. Chaque participant doit remplir la première partie. La **deuxième partie** concerne les informations relatives à l'organisation. Ces informations seront regroupées dans une liste des organisations qui participent aux consultations. Ces informations ont pour but de faciliter les échanges pendant la réunion et de vous aider à identifier d'autres organisations qui ont des centres d'intérêt similaires ou complémentaires. Si plusieurs personnes représentent une même organisation, la deuxième partie concernant l'organisation ne doit être remplie qu'une fois. Néanmoins, vous pouvez utiliser l'espace laissé pour décrire des départements spécifiques si plusieurs participants de la même organisation représentent plusieurs départements. Pour les ONG qui ont déjà complété cette partie l'année dernière, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir vérifier l'information fournie dans le « **NGO Profile in Brief** » posté sur www.unhcr.org/ngo-consultations/ et de

nous renvoyer une version à jour le cas échéant. Sinon, le texte fourni l'année dernière sera utilisé à nouveau.

Le formulaire d'enregistrement est indispensable à l'Unité interinstitutions pour délivrer le badge attestant votre accréditation pour cette réunion.

Nous aimerions attirer votre attention sur le fait que les mesures mises en place par la Section de la sécurité des Nations Unies sont de plus en plus strictes. A cet effet, nous vous demandons de vous assurer que :

- i) le nom sur le formulaire d'enregistrement et sur la lettre de créance (voir point iii) soit exactement le même que celui indiqué sur votre passeport ;**
- ii) vous apportiez votre passeport ainsi qu'une copie du formulaire d'enregistrement avec vous lorsque vous viendrez chercher votre badge ; et**
- iii) vous fournissiez une lettre de créance de votre organisation confirmant le nom du (ou des) représentant(s) pour les réunions. Cette lettre est désormais obligatoire et doit être envoyée par courrier électronique à l'Unité interinstitutions (Interagency@unhcr.org).**

Les représentants des ONG qui bénéficient d'une **accréditation permanente** auprès de l'Office des Nations Unies à Genève n'ont pas besoin d'un autre badge pour la réunion. Néanmoins, nous demandons à ces représentants **de compléter le formulaire d'enregistrement qui est disponible sur le site, afin que leur nom soit ajouté à la liste des participants.**

Tous les formulaires d'enregistrement doivent être complétés **avant le 3 juin 2011.**

En raison des dispositions strictes en matière de sécurité prises par la Section de la sécurité des Nations Unies, l'Unité interinstitutions ne peut garantir votre participation si le délai d'enregistrement n'est pas respecté. De plus, l'Unité interinstitutions sera dans l'impossibilité de délivrer des accréditations aux ONG souhaitant s'enregistrer dès lors que la réunion aura débutée.

4. BADGES

Pour les représentants des ONG qui seront à Genève le lundi 27 juin, il leur sera possible de récupérer leur badge à la Section de la sécurité des Nations Unies qui est située Porte de Pregny au Palais des Nations (en face du bâtiment du Comité international de la Croix-rouge - CICR), de 13 heures à 17 heures.

Si vous ne pouvez pas récupérer votre badge le lundi 27 juin, l'Unité interinstitutions vous le remettra le mardi 28 juin à partir de 8h30, à votre arrivée au CICG, au bureau d'accueil du HCR.

Le badge permet l'accès à la réunion se déroulant au CICG du 28 au 30 juin ainsi qu'au siège du HCR pour la réception qui aura lieu le 28 juin.

Votre badge vous sera remis sur présentation de votre passeport et de la copie du formulaire d'enregistrement. **Veuillez vous assurer que vous imprimez le formulaire d'enregistrement si vous vous enregistrez en-ligne.**

5. VISAS

Si un visa pour la Suisse est requis, veuillez vous assurer de l'obtenir dans votre pays avant votre départ. La procédure de demande de visa doit commencer au moins 6 semaines avant la réunion. Si vous avez besoin d'assistance, veuillez contacter la délégation du HCR sur place qui pourrait être en mesure de vous offrir une assistance. Veuillez noter que nous ne pourrions pas vous assister dans les demandes de visa de dernière minute.

6. HEBERGEMENT ET TRANSPORT A GENEVE

Toute l'information concernant les réservations d'hôtel à Genève est disponible auprès de l'**Office du tourisme de Genève**, tél. : +41 22 909 70 00, télécopie : +41 22 909 70 11, courrier électronique au **info@geneve-tourisme.ch** ou site internet au **www.geneve-tourisme.ch**.

Pour votre information, le Centre John Knox qui est un Centre d'accueil (et pas un hôtel) offre également des chambres à des prix très intéressants. Vous pouvez consulter leur site internet au www.johnknox.ch ou par courrier électronique au welcome@johnknox.ch.

Le mois de juin est une période très active et il vous est fortement conseillé de faire vos réservations très à l'avance. Le HCR n'est malheureusement pas en mesure de prêter son concours aux délégués des ONG pour les réservations d'hôtel.

La ville de Genève dispose d'un réseau de **transport public (TPG)** particulièrement efficace. Des informations plus détaillées sont disponibles sur le site www.tpg.ch. En plus d'un excellent réseau de transport public, ces lieux sont desservis par un très bon service de taxis. **La carte de Genève** qui est disponible sur le site doit vous aider à situer le site des Nations Unies, l'aéroport de Genève et la gare.

Le HCR n'est pas en mesure d'assurer le transport des participants qui arrivent à l'Aéroport de Genève ou à la Gare Cornavin jusqu'au lieu de la réunion.

Pour accéder au CICG par les transports publics : le CIGG est desservi par le bus numéro 5 et l'arrêt le plus proche est « Vermont », sur la rue de Vermont. Autrement, vous pouvez aussi utiliser l'arrêt « Nations », près du Palais des Nations, à deux minutes de marche du CIGG, desservi par les bus numéro 5, 8, 11, 22, 28, F, V, Z et les trams numéro 13 et 15.

De l'aéroport de Genève, il faut prendre le bus numéro 5 en dehors du terminal (direction Hôpital), directement jusqu'à l'arrêt « Vermont ».

De la gare Cornavin (gare principale), il faut prendre le bus numéro 5 (direction Palexo-Aéroport), directement jusqu'à l'arrêt « Vermont ». Les trams numéros 13 et 15 vont tous les deux à l'arrêt « Nations » de la gare.

Un **plan d'accès pour le CIGG** est également disponible sur le site www.unhcr.org/ngo-consultations/

7. SEANCE D'ORIENTATION

Une séance d'orientation aura lieu **le matin du mardi 28 juin, au CIGG, en salle 3**. Des services d'interprétation seront fournis en anglais, français et espagnol. La séance s'adresse tout particulièrement aux ONG qui vont participer aux Consultations annuelles pour la première fois. La réunion débutera avec une courte introduction par le HCR suivie par le Conseil International des agences bénévoles (CIAB - *International Council of Voluntary Agencies, ICVA*) qui donnera un aperçu des réunions à venir et expliquera les modalités de participation des ONG lors de ces réunions. Veuillez consulter le site internet d'ICVA pour d'autres informations (www.icva.ch). **Thés et cafés seront servis devant la salle à partir de 9h00 et la séance d'orientation débutera à 9h30.**

8. INFORMATIONS PRATIQUES CONCERNANT LES SALLES

Les Consultations annuelles avec les ONG auront lieu au **Centre International de Conférences Genève (CICG) du 28 au 30 juin 2011.**

La réunion débutera par une séance plénière, mardi 28 juin, en Salle 2 de 11h00 à 13h00.

A partir du mardi 28 juin à 15h00 au mercredi 29 juin à 18h00, il y aura des séances thématiques et régionales qui se dérouleront en parallèle dans les **salles 2, 3 et 4.**

Le jeudi 30 juin se déroulera une séance thématique de 8h30 à 10h00 qui sera suivie par une séance plénière qui aura lieu en Salle 2 de 10h00 à 13h00.

Pour plus de détails, veuillez consulter le projet d'agenda qui sera disponible sur le site www.unhcr.org/ngo-consultations/ à partir du 15 mars 2011.

Pour les séances plénières uniquement, en Salle 2, **les plaquettes portant le nom des ONG** seront arrangées par ordre alphabétique. Veuillez noter, que selon le nombre de participants, nous ne serons pas en mesure de fournir un siège pour chaque participant à la table avec microphone. Dans ce cas, vous pourrez vous asseoir derrière vos collègues.

Nous vous encourageons à consulter le « Guide for NGOs to participating in UNHCR's Annual Consultations with NGOs » lancé en novembre 2008 et qui est disponible sur le site du HCR (www.unhcr.org/ngo-consultations/) et sur le site d'ICVA (www.icva.ch). Un exemplaire du guide sera inclu dans le dossier qui vous sera remis.

9. INTERPRETATION

Durant les séances plénières, des services d'interprétation seront fournis en anglais, arabe, français, russe et espagnol. Pour les séances thématiques, les services d'interprétation seront disponibles en anglais et français. Pour l'interprétation fournie pendant les séances régionales, veuillez vous référer à l' « Agenda at a Glance ».

10. DOCUMENTATION

Pendant les consultations, il vous sera possible de disposer des tables placées devant les salles pour y déposer de la documentation sur votre organisation. Veuillez vous assurer de vous munir d'un nombre suffisant d'exemplaires car la salle de conférence n'est pas équipée de photocopieurs. Pour votre information, l'année dernière, 210 organisations ont assisté à cette réunion. **La documentation laissée sur les tables une fois la réunion terminée ne sera pas récupérée par nos soins.**

11. ACCES INTERNET

Au Centre International de Conférences Genève (CICG), pour accéder au Wi-Fi, il vous sera demandé un accès ID et un mot de passe **Accès ID: unhcr** et **mot de passe : ngo11**.

12. REUNIONS EN PARALLELES

Un programme des réunions parallèles sera disponible sur le site dès qu'il sera finalisé. Veuillez noter qu'il n'y aura pas de service d'interprétation durant les réunions parallèles.

13. RENCONTRES EN MARGE

Les ONG sont également encouragées à rencontrer les responsables du HCR pour discuter des sujets d'intérêt commun et partager idées et informations. A cet effet, la structure du HCR ainsi que celles des Bureaux régionaux seront postées sur notre site au www.unhcr.org/ngo-consultations/ et des copies seront insérées dans votre dossier d'information. Ces organigrammes vous permettront de contacter directement le personnel du HCR avec qui vous souhaitez organiser des réunions pendant votre séjour à Genève.

14. RECEPTION

Toutes les ONG sont invitées à participer à **une réception** organisée par le HCR, **mardi 28 juin 2011, à 18h30, à la Cafétéria du HCR. Vous êtes priés de porter votre badge pour pouvoir accéder au bâtiment du HCR.**

15. COMITE PERMANENT

La réunion du Comité permanent aura lieu la semaine précédent les Consultations annuelles avec les ONG, **du 21 au 23 juin 2011 à Genève.**

16. COMITE EXECUTIF

Le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire aura lieu du **3 au 7 octobre 2011** à Genève.